

Interview



Martin Bobel, secrétaire général adjoint en charge du plaidoyer du Réseau des ressourceries, et conseiller du Conseil économique, social et environnemental (Cese)

« Faire des industriels le fer de lance du réemploi et un financeur de la vie associative, relève d'une confusion des rôles »

Le Sénat vient d'adopter un amendement orientant l'intégralité des fonds de réemploi aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

De quoi s'agit-il ?

Le projet initial était de créer une caisse à gouvernance paritaire alliant ONG environnementales, associations d'élus, fédérations de solidarité et d'insertion et réseaux d'acteurs du réemploi solidaire. Cette caisse aurait été financée par une partie de l'écoparticipation : une forme de parafiscalité – fiscalité privatisée que les industriels paient pour financer le recyclage des biens mis sur le marché. Elle devait financer les associations œuvrant sur le réemploi solidaire (Emmaüs, ressourceries, recycleries), et permettre à des milliers d'associations de développer de nouvelles activités autour de la récupération et de la réduction des déchets. Dans la loi Économie circulaire de 2019, ce dispositif a été voté à l'unanimité en première lecture au Sénat, mais le gouvernement et l'Assemblée ont décidé d'en faire un instrument différent : gouverné par l'industrie manufacturière et la grande distribution, le fonds unique a été découpé en de multiples fonds, son volume financier global a été divisé par deux et le périmètre associatif s'est élargi en direction de l'ESS dans son ensemble, intégrant de fait des structures à « lucrativité limitée ». Plus tard, le gouvernement a décidé d'ouvrir les fonds de réemploi aux entreprises privées hors ESS ! Après de nombreux mois de négociations, il a finalement accepté de revenir sur sa position et nous avons réussi à faire consolider le texte dans la loi Climat, en réservant ces fonds à l'ESS.

Ces fonds sont-ils facilement accessibles à l'ensemble des ressourceries ?

Les fonds de réemploi devraient être accessibles à toute association réalisant du réemploi d'objets, qui en fait

la demande. Actuellement, leur mise en œuvre opérationnelle est en discussion. Il devrait en exister huit différents. Ils seront gouvernés par des consortiums d'industriels et de grandes enseignes de distribution, réunis au sein d'entreprises privées agréées par l'État et qualifiées « d'éco-organismes ». Or, ces organismes présentent deux formes de conflit d'intérêt : ce sont les entreprises contributives qui décident du montant de leur propre contribution ; et le modèle économique de la majorité de l'industrie manufacturière est fondé sur la faible durabilité des objets. Faire de ces organismes le fer de lance du développement du réemploi et de l'allongement de la durée de vie des objets, tout autant qu'un financeur de la vie associative, relève donc d'une confusion des rôles lourde de conséquences au regard de l'urgence écologique. Pour l'instant, le gouvernement semble ne pas souhaiter intervenir dans les négociations financières laissant les associations seules face aux industriels. Notre unique certitude actuelle est que les contributions versées à l'ESS devront être égales à 5 % du montant de l'écoparticipation des filières concernées soit un total d'au moins 40 millions d'euros annuels.

Comment les ressourceries peuvent-elles par ailleurs se financer ?

La gestion des déchets coûte plus de 11 milliards d'euros aux pouvoirs publics. Il est indispensable d'œuvrer pour réduire leur quantité. C'est à cela que s'emploient en partie les ressourceries en travaillant tant au réemploi d'objets qu'à la construction d'une culture et de pratiques collectives en adéquation avec cet enjeu majeur en matière environnementale. Collecter tous types d'objets pour leur donner une seconde vie est une action qui augure un renouveau en matière de service public porté par l'initiative citoyenne. Ce travail est non rentable au sens purement financier, et l'intervention publique est vitale (bien qu'elle soit encore timide

et très hétérogène en fonction des territoires). C'est particulièrement auprès des intercommunalités qui portent la responsabilité légale de la collecte et du traitement des déchets que les ressourceries peuvent se financer. L'Ademe est aussi présente et indispensable pour le financement du secteur.

Mais les ressourceries portent de multiples autres missions tout aussi importantes en fonction des projets associatifs. Nombreuses agissent dans le champ de l'insertion et trouvent des financements d'État et départementaux. D'autres répondent à des enjeux locaux de solidarité, d'éducation populaire, d'action culturelle, de pratiques amateurs et utilisent des budgets publics afférents. La charte des ressourceries est d'ailleurs explicite sur ce point : nous nous inscrivons dans une économie qui donne la priorité à l'homme, la femme et la nature. Toutes ces dimensions sont indissociables.

Comment les ressourceries ont-elles vécu la crise Covid ?

Elles ont été frappées par la crise comme la plupart des structures payant de lourdes charges fixes. Mais le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles de chômage partiel et de soutien à l'insertion par l'activité économique. L'Ademe a aussi réagi en apportant un soutien aux ressourceries et recycleries avec un fonds d'urgence de 9,5 millions d'euros. Enfin, nous avons vu un fort élan de solidarité s'instituer, tant au sein des communautés bénévoles et salariées pour assurer du soutien aux plus précaires (distribution alimentaire, distribution de biens de première nécessité, soutien social, etc.), qu'au sein des usagers qui s'engagent de plus en plus dans nos organisations. C'est la grande force du champ associatif et c'est en temps de crise qu'elle se révèle le plus !

Propos recueillis par Sophie Weiler